

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mmes DUFFILLOL – DARRIET - REVIRON – JURADO-GONZALEZ – ZOMERO - GOUDENECHÉ

MM BALADE – MANGIEU - LAFOSSE - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT

Absent excusé ayant donné procuration :

M. GARRIGUES à M. CHALOUPIN

Jean-François CHALOUPIN est élu secrétaire de séance.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE **N° 2015 – 001**

Il avait été décidé lors de la dernière séance du Conseil Municipal de reporter cette délibération afin d'avoir des informations supplémentaires sur cette adhésion. Pour cela, Jean-Philippe MANGIEU a pris rendez-vous avec le S.D.E.E.G. L'an dernier, un groupement de commandes était constitué pour le gaz ; cette année sur l'électricité. Cela ne coûtera rien aux Communes ; cela sera imputé aux fournisseurs. La délibération permet d'adhérer au groupement et de choisir si oui ou non la Commune est intéressée. La Commune peut sortir de ce groupement quand elle veut si l'engagement à un marché est terminé. En conclusion, cela engendrerait environ 5 % d'économie sur l'électricité. Evelyne JURADO-GONZALEZ souligne qu'il faudra connaître le montant des frais de gestion pour un marché annuel et surtout les augmentations. Monsieur DUMENIL demande de délibérer.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- l'adhésion de la Commune de BIEUJAC au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de BIEUJAC est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de BIEUJAC est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU 20 % DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
« HAMEAU DES SOURCES »
N° 2015 – 002

Le Conseil Municipal,

Vu le détail estimatif fourni par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour des travaux de câblage dans tranchée pour réseau d'éclairage public en date du 18 Décembre 2014 s'élevant à :

Montant HT estimé :	1 620,05 €
Maîtrise d'œuvre HT :	113,40 €
TVA	324,01 €
Montant total TTC	2 057,46 €

Considérant que la Commune peut bénéficier de 20 % des travaux neufs d'éclairage public,

Considérant que cette subvention s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris), l'aide financière du SDEEG serait de 346,69 €

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'effectuer les travaux d'éclairage public au « Hameau des Sources »
- De demander au SDEEG une aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès du Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de la Gironde, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir

AUTORISATION VENTE LOT N° 2 – LOTISSEMENT « HAMEAU DES SOURCES »
N° 2015 – 003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Avril 2012 fixant le prix de vente des lots à 50 € le m² TTC,

Vu le courrier de Monsieur et Madame DUBIEF portant réservation du lot n° 2 d'une superficie de 908 m², afin d'y construire une maison à usage d'habitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la vente du lot n° 2 pour un montant de 45 400 € TTC à Monsieur et Madame DUBIEF Gabriel
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer auprès de Me DUBOST Notaire à Langon, tout document relatif à cette vente
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au Budget annexe « Lotissement »

RESTAURANT

La procédure devrait se terminer. Monsieur le Maire rend compte de la lettre de l'avocat. Si la Commune décide de poursuivre l'activité du restaurant, elle doit s'engager, entre autre, de déplacer la cuisine côté rue du 19 Mars 1962 et démonter la hotte professionnelle.

Monsieur DUMENIL présente le projet collectif de Madame RASSIS avec l'implication de certains habitants de la Commune. L'idée est de proposer le maintien d'une dynamique de village avec la création d'un lieu de convivialité et d'échanges culturels. Le restaurant pourrait servir pour ce projet. Le Conseil Municipal trouve ce projet intéressant mais qui doit être bien étudié. Une réunion informelle avec Madame RASSIS est souhaitée.

MISSION LOCALE

La contribution à la Mission Locale est de 705,60 €. La question est de savoir si la Commune continue à verser cette participation vu que la Communauté de Communes le fait également. Monsieur le Maire a demandé le listing des jeunes de Bieujac qui fréquentent cette association. Evelyne JURADO-GONZALEZ demande si une convention a été signée avec la Mission Locale. La réponse est négative. Le Conseil Municipal délibèrera lors du vote du budget.

A. A. D. P.

Le conseil d'administration ne doit plus être géré par des élus mais par des référents. Monsieur le Maire a proposé Madame Edith FABRY comme référent de la Commune. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

CAHIER DES ELUS

Jean-Philippe MANGIEU remercie ceux qui ont mis des remarques sur le cahier. Deux points importants, la visite de l'atelier communal et de la salle polyvalente. Il est décidé de faire en commun un état des lieux ; les visites sont fixées au Samedi 7 Mars à 10 heures. Un calendrier des élus est distribué à chacun. L'idée d'un téléphone portable dédié aux élus pour les permanences est retenue ; un numéro spécial sera attribué.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS

- Commission Voirie-Bâtiments : Guillaume NORMANT présente les différents devis chiffrés
 - Broyeur 2 100 € TTC
 - Etanchéité mur M. DEJEAN 1 827,35 € TTC
 - Travaux route lieu-dit « Joie » 2 685,31 € TTC
 - Travaux réfection toiture église 6 100 € TTC

Les peupliers seront coupés le mois prochain. Un rendez-vous a été pris avec Monsieur BARRÉ, conseiller forestier de l'ADAR le 3 Mars à 17 heures pour connaître les aides éventuelles pour la plantation d'arbres sur des parcelles communales.

Monsieur le Maire félicite Guillaume NORMANT pour son travail sur l'élaboration d'un dossier « Fossés et chemins communaux ».

Jean-Pierre BALADE a rencontré les services du Centre routier de Langon au sujet du curage du fossé le long de la Voie Communale n° 1, en limite avec la Commune de St Pardon de Conques au niveau du Golf.

- Commission Communication : André BOURREL demande que soit enrichi le site de la Commune. Le site est en maintenance ; une nouvelle version est en cours d'installation. Mesdames ZOMERO et JURADO-GONZALEZ s'occuperont désormais d'alimenter ce site. Il est demandé également un plan sectorisé pour la distribution des informations. Un autre point d'affichage plus visible est souhaité ; il faudra réfléchir sur son emplacement.
- Comité de jumelage : Jean-François CHALOUPIN fait part de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 Février. Le jumelage est prévu au mois de Juin.
- S.M.A.H.B.B. (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Garonne) : Jean-Luc LAFOSSE rend compte de la dernière séance du Conseil Syndical.
 - Audit réalisé fait pour la modernisation des stations de Barie et Castets-en-Dorthe.
 - Forfait bornes de jardin inchangé
 - Demande de rattachement au Syndicat de la Commune de St-Loubert
 - Embauche d'un technicien « Natura 2000 »
- S.I.C.T.O.M. : Guillaume NORMANT rend compte de la réunion du Conseil Syndical
 - Vote du Compte-Administratif et du Budget
 - Réouverture de la déchetterie (254 000 € TTC de travaux)
 - Délibération de principe pour l'achat d'une parcelle jouxtant la déchetterie (516 000 €)
- Commission Fêtes et cérémonies : Laurence DUFFILLOL informe de l'avancé du repas des seniors. Les élus sont invités avec leur conjoint. L'organisation d'un Téléthon est envisagée ; les associations communales seront contactées.
- S.I.S.S. : Mélanie DARRIET fait le point de la réunion du dernier Conseil Syndical.
 - Augmentation de la participation communale de 717 € pour Bieujac
 - Utilisation des locaux pour l'entretien des véhicules communaux
- Conseil Communautaire : Jean-Pierre BALADE rend compte de la réunion du 9 Février.
 - Mutualisation des trois Communautés de Communes
 - Participation de 500 € à Gironde Numérique

- Association des Maires de Gironde : Jean-Philippe MANGIEU rend compte de l'assemblée générale du 31 Janvier
 - Présentation des rapports d'activités 2014 : 196 nouveaux Maires en 2014 dont 17 % de femmes. 65 membres au Conseil d'Administration au lieu de 61. Principaux sujets étant la réglementation, l'accompagnement des projets, élections, règles d'urbanisme
 - Présentation du rapport financier 2014 : 45 000 € de déficit. En 2013, excédent de 63 900 € avec le salon de l'AMG
 - Budget 2015 : Augmentation des cotisations AMG (cotisations AMF inchangées), embauche d'un juriste, vote d'une motion sur les baisses des dotations de l'Etat
 - Salon des Elus Locaux et Agents Publics d'Aquitaine (SELAQ) le 6 et 7 Mai au Palais des Congrès de Bordeaux.
 - Intervention du Directeur Régional d'ERDF
 - Point sur l'école avec François COUX, Directeur Académique des services de l'Education Nationale
 - Présentation du rapport moral 2014

Séance levée à 21 h 30.